

LES BREVES

n°45

En août et septembre

28 août

*Don du sang
Foyer de Durmenach*

20 septembre

*Heimart
Ouverture de la
Maison du Patrimoine*



Conseil municipal du 19 mai 2015

AFFAIRES FINANCIERES

Le Conseil Municipal décide la **mise à disposition gratuite du Foyer Saint-Georges** le lundi 1er juin pour la dernière réunion de l'année scolaire des relais assistantes maternelles du Haut-Rhin, le mercredi 3 juin 2015, à l'occasion du loto des enfants organisé par ce même relais ainsi que pour les Animations d'été organisées par la CCIG.

Le Conseil Municipal autorise Mme Tania TURKAUF à créer le siège de son **association O2 Fitness** au 3, place du Foyer à DURMENACH.

M. Frédéric FINCK, adjoint chargé des **festivités du 14 juillet**, présente le devis de la Société BREZAC artifices d'un montant de 2 550.00 € TTC pour l'acquisition du feu d'artifice du lundi 13 juillet, le Conseil municipal approuve cette offre, ainsi que la dépense de 450.00 € pour l'animation musicale qui sera réalisée par Monsieur Jean-Louis FROEHLI lors du bal.

Le Conseil approuve la dépense de 350.00 € pour l'animation musicale qui sera réalisée par Monsieur Jean-Louis FROEHLI, lors du repas de la **Fête des Aînés**, le dimanche 13 décembre 2015.



Vu la demande du 17 avril 2015 de Monsieur Claude PERIH sollicitant la prise en charge par la commune des dettes du **Club Bouliste de Durmenach** et la création au 30 avril 2015 d'un nouveau comité par Monsieur Frédéric BENTZINGER demeurant à ROPPENTZWILLER, le Conseil Municipal décide la prise en charge par la Commune de Durmenach des dettes dues par l'ancien comité qui s'élèvent à 492.74 € et précise qu'aucune subvention ne sera versée par la Commune au nouveau comité pour une période de trois ans.

Le Conseil retient l'offre de la Société ACS ANDELFINGER de Waldighoffen pour un montant HT de 14 000.00 € pour l'acquisition d'une **tondeuse autoportée version route**.

AFFAIRES GENERALES

Vu le programme de **travaux patrimoniaux de la forêt communale** de Durmenach présenté par l'Office National des Forêts pour 2015, le Conseil Municipal décide de réaliser la totalité des travaux sylvicoles, des travaux divers ainsi que les cloisonnements d'exploitation pour les travaux d'infrastructure présentés et vote les crédits correspondants pour un montant de 15 360.00 € HT.

La convention établie entre la Commune et Monsieur Edouard SCHUMACHER concernant le **captage d'une source** et le passage d'une conduite d'eau en forêt communale est arrivée à son terme le 31 mars 2015. Les trois dernières années n'ont pas été payées et une remise en état des lieux doit être réalisée par Monsieur Edouard SCHUMACHER en cas de non renouvellement.

AFFAIRES D'URBANISME

Madame Sabine DREXLER présente le planning de la **journée citoyenne** et les différentes répartitions entre les chantiers. Une réunion des chefs de chantiers aura lieu prochainement.

Pour des raisons de sécurité et de réorganisation au sein de la **CMDP, l'agence de Durmenach** et de Muespach seront fermées et rattachées à Waldighoffen. Monsieur le Maire a fait part au Président de son souhait de voir maintenir au moins le guichet automatique (GAB).

COMMUNAUTES de COMMUNES

Monsieur le Maire présente le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitation, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de la lutte contre l'étalement urbain. Les différentes orientations seront débattues en fonction des éléments du SCOT actuellement en cours d'élaboration.



CHASSE

M. le Maire informe l'assemblée que la commune a été assignée au Tribunal Administratif par la Préfecture du Haut-Rhin en raison du rejet de l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2014 approuvant le renouvellement du droit de chasse à travers un accord de gré à gré avec le locataire sortant, Monsieur Edouard Kirscher.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer au Groupement d'intérêt Cynégétique 27 « LANDSKRON ».

DIVERS

Le **nettoyage des tabourets siphons** de la Commune sera réalisé par la société KUENEMANN de Habsheim.

Le **Foyer Saint-Georges a été vandalisé** (porte forcée et vitre brisée par jet de pierre) et les gouttières de l'arrêt de bus ont été une nouvelle fois arrachées...

Des travaux de **taille d'arbres** seraient à entreprendre en automne. L'E.S.A.T. d'Altkirch a transmis un devis de 2 628.00 euros TTC pour la taille des arbres place de la Mairie, rue de Ferrette, et lotissement rue des bois.

Monsieur le Maire informe le conseil des travaux à **l'intersection de la Rue de Bâle et du Chemin du Katzenbach** réalisés par la Sté MTP pour un montant TTC de 2 242.08 euros.

Monsieur François FERNANDEZ présente les devis de la Société SVH de SARRALBE, l'un concernant le **marquage de la chaussée** de la rue de Ferrette et le second concernant le marquage de la chaussée des rues de l'Ill et de Ferrette. Ces travaux s'élèvent à 5 946.22 € HT.

Le marquage des passages piétons des rues de l'Ill et de Ferrette sera réalisé par les ouvriers communaux.



Conseil municipal du 9 juillet 2015

En préambule à ce conseil, Monsieur le Maire annonce l'ouverture fin août du nouveau commerce alimentaire au centre du village et le transfert du magasin « Télé WALDER » sous l'enseigne « PROXICONFORT Sundgau » de la Rue du Chemin de Fer à la Rue de l'III.

Ces installations concrétisent la revitalisation commerciale tant espérée du centre de notre village.

AFFAIRES FINANCIERES

Le conseil municipal décide de mettre à disposition le Foyer pour l'année scolaire 2015-2016 à l'association **O2 Fitness**, les lundis et les jeudis de 20h00 à 21h00 pour des cours ouverts aux adultes, en contrepartie d'un loyer de 450.00 € par an.

Une subvention de 100.00 € est accordée à l'association Part'âge Sep-Wal, œuvrant pour le bien-être des résidents de l'EHPAD Heimelig sur les sites de Seppois le Bas et de Waldighoffen. Des subventions sont également allouées chaque année aux **établissements d'accueil de nos aînés** à Luppach et Altkirch.

Le conseil municipal accepte le chèque d'un montant de 840.20 € de GROUPAMA, celui-ci correspond au remboursement relatif aux travaux de réparation suite au **vandalisme du Foyer Saint-Georges** le 23 avril 2015.

Le Conseil de Fabrique souhaite acquérir deux **tentes de réception**. La Commune sera l'intermédiaire de cette opération en échange de quoi l'association lui effectuera un don correspondant au montant HT. Ces tentes seront mises à la disposition de la Commune en cas de besoin.

Une simulation de **renégociation des taux des prêts** de la commune a été demandée à la CCM de Waldighoffen, les nouveaux taux proposés seraient favorables mais les indemnités de remboursement anticipé sont très élevées et représenteraient un surcoût trop important pour la Commune.



AFFAIRES D'URBANISME

La Commune va s'engager dans un programme d'aménagement de traversée de l'agglomération. Le bureau d'étude CAD de Ribeauvillé est retenu pour effectuer une étude de sécurité pour un montant de 4 300.00 HT. Une demande de subvention sera déposée.

COMMUNAUTE des COMMUNES

Chaque commune de la CCIG rencontrera le bureau TOPOS pour entamer le travail sur le zonage du prochain document de **PLUi**. Pour Durmenach, cette réunion aura lieu le 27 juillet prochain.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'est pas favorable à une **communauté de Communes** unique pour le Sundgau. Il craint le manque de représentativité des 112 communes, notamment des plus petites ainsi que la complexité liée au transfert des compétences.

AFFAIRES GENERALES



La commune a été assignée au **Tribunal Administratif** par Monsieur Jean-Paul Couchot qui demande l'annulation du titre exécutoire émis en contrepartie du nettoyage de la chaussée devant sa propriété. Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil municipal à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Vu la demande de l'Eurl M.C. ALIMENTATION représentée par Madame Anne-Catherine Finck et l'intérêt évident pour la Commune, ses habitants et les commerces existants, de disposer à nouveau d'une enseigne **alimentaire**, le conseil municipal décide de garantir un emprunt bancaire de 67 500.00 € pour une durée de 84 mois, réalisé dans le cadre de la réouverture du magasin.

Le conseil municipal annule la délibération prise le 14 avril 2015 relative à la **location d'un chemin communal** à Monsieur Dominique Springinsfeld.

Le SMS a informé les Communes de la possibilité d'acquérir et de mettre en place des **bornes pour les voitures électriques**. La commune de Durmenach n'est pour l'instant pas candidate.

La **journée citoyenne** a été une grande réussite tant par la mobilisation des habitants du village que par sa convivialité et les nombreux travaux réalisés. Une nouvelle liste de travaux sera établie afin de réitérer cette journée en 2016, **toute suggestion peut être adressée à la commune**.



Une réunion a eu lieu au SIGFRA pour tenter de résoudre le problème lié à une **vente de bois** effectuée en 2007, toujours impayée à ce jour. Un contrat de vente de bois à l'amiable de 18 183.98 € avait alors été signé entre l'ONF et la Sarl Philippe Moré. Le bois a été enlevé sans signature du permis d'enlèvement et par conséquent pour l'ONF, ce bois est considéré comme ayant été volé. La Commune n'a jamais été informée de ce fait et depuis la Sarl Philippe Moré n'existe plus.

Le SIGFRA demande que la Commune annule cette opération en la prenant à sa charge, Monsieur le Maire quant à lui souhaiterait trouver une solution amiable financièrement acceptable à ce problème.



L'une des cigognes du nid de l'ancien Manoir, probablement la femelle, est morte électrocutée. La Brigade Verte s'est assurée que les trois cigogneaux présents dans le nid sont bien nourris par le mâle, ce qui est le cas.

AFFAIRES SCOLAIRES

Une réunion entre les élus des trois communes du RPI, ceux du SIAS et ceux de la Commune de Roppentzwiller a eu lieu le 15 juin dans le cadre du projet de l'extension du RPI. Les trois Communes du RPI actuel donnent leur accord de principe à l'intégration de Roppentzwiller dans le groupe scolaire à compter de septembre 2016. Toutefois la Commune de Roppentzwiller reste en attente d'informations sur le fonctionnement du SIAS, Madame Caroline Lebrech, présidente, rencontrera les élus afin de répondre à leurs questions. Une nouvelle réunion aura lieu à la rentrée pour faire évoluer le projet de regroupement sur un site unique de l'ensemble des classes du futur RPI afin de pouvoir répondre, entre autres, à la demande de périscolaire exprimée par les parents d'élèves.

Suite à la délibération prise par la Commune de Bouxwiller pour solliciter le maintien sur site de la classe que l'Inspection académique souhaiterait rapatrier à Durmenach, une demande de soutien dans ce sens a été faite par Bouxwiller aux autres communes du RPI. Après un vif débat concernant la situation des classes dispersées dans les trois communes, isolément géographique qui pose des questions concernant la sécurité des élèves, aucune décision n'a pu être prise.







La 1ère Journée Citoyenne organisée à Durmenach le 30 mai a connu un beau succès puisqu'à la centaine de personnes inscrites, se sont ajoutés de nombreux participants au fil de la journée.

Après un petit-déjeuner place de la Mairie, tout ce petit monde s'est réparti dans les différents ateliers et s'est affairé jusque vers 17h 30. Le repas du soir a réuni tous les participants au Foyer jusque tard dans la nuit.

Pour prendre la mesure du travail accompli nous vous invitons à partir du terrain de boulistes, totalement remis en état par les membres du club, à grimper le Breitweg jusqu'à la place des Mélèzes puis à continuer jusqu'au Selberbrennali. Ces deux espaces pourront dorénavant accueillir dignement le public qui viendra s'y ressourcer puisque des aires de pique-nique y ont été aménagées. Même constat si vous poursuivez votre chemin pour rejoindre la place de l'Ebertswinkel, la table d'orientation et des bancs y ont été mis en place.

De là, en descendant vers le village vous noterez que des arbres ont été abattus à la maison forestière et les troncs secs des thuyas de la Grotte de Lourdes ont été supprimés.

Un groupe « Haut-Rhin propre » a rempli plusieurs sacs poubelles avec les déchets éparpillés sur le banc communal, un autre a procédé au nettoyage « à fond » de notre église, la même équipe a également rafraîchi la cuisine du Foyer dans l'après-midi et un inventaire sérieux des clés y a été réalisé.

Prenez le temps d'aller découvrir la fresque qui a rassemblé les enfants sous le préau de l'école, de beaux clins d'œil s'y cachent. Ces mêmes enfants ont façonné et cuit au feu de bois le pain du repas du soir.

Un groupe fleurissement s'est chargé de garnir les bacs de la mairie, la charrette place de la pharmacie et différents massifs du village, dans quelques temps tous ces espaces exploseront de couleurs.

Un chantier a réuni quelques « gros bras » rue du chemin de fer où près de 120 mètres de pavés ont été posés et plusieurs bacs à fleurs ont été mis en place pour accueillir de manière plus sympathique les automobilistes qui entrent dans le village par Werentzhause.

Deux calvaires ont également été restaurés et les pourtours ont été aménagés.

A l'heure où nos communes n'ont pas d'autre issue pour faire face à la baisse de ses moyens financiers que de compter sur ses habitants pour embellir son cadre de vie, les durmenachois ont prouvé qu'ils étaient prêts à retrousser leurs manches et cela de la plus belle manière qui soit, celle de la solidarité et de la fraternité !